

Fiche de Données de Sécurité

BAKTERIO

Conforme aux règlements (CE) n° 1907/2006, (CE) n° 1272/2008 et ses modifications ultérieures

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:
Dénomination commerciale: BAKTERIO
Code commercial: 1544

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
Nettoyant Liquide Désinfectant pour Surfaces Dures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
ITALCHIMICA s.r.l.
Riviera Maestri del lavoro 10 35127
Padova Italy Phone +39 049 8792456

La distribution des produits:
ITALCHIMICA s.r.l. ||Riviera Maestri del lavoro 10 35127 Padova Italy ||Phone +39 049 8792456
- www.sanitecitalia.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
regulatory@italchimica.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence +33(0)145425959 (France); 070 245245 (Belgique); 8002 5500 (Luxemburg).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.
- ⚠ Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Dispositions spéciales:

Fiche de Données de Sécurité

BAKTERIO

Aucune

Contient

Composti di Ammonio quaternari, benzil C12-16 alchilidimetile, cloruri

Alcools, C11-13- ramifiés, éthoxylés (>7 - <15 EO)

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

Contenu du produit :

Agents de surface cationiques, EDTA et sels, Agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient Parfums

également :

Allergènes : Limonene, Citral

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classement par catégorie
$\geq 2.5\%$ - < 5%	composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-C16-alkyldiméthyl, chlorures	CAS:	68424-85-1	⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314 ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
< 2.5%	Alcools, C11-13-ramifiés, éthoxylés (>7 - <15 EO)	CAS:	68439-54-3	⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
< 2.5%	éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	Numéro Index:	607-428-00-2	⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
		CAS:	64-02-8	
		EC:	200-573-9	
		REACH No.:	01-2119486762-27-xxxx	

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Fiche de Données de Sécurité

BAKTERIO

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.
En cas de contact avec les yeux :
En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.
En cas d'ingestion :
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
En cas d'inhalation :
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Fiche de Données de Sécurité

BAKTERIO

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

UE - TWA: 10 mg/m³ - Remarques: Inalabile

UE - TWA: 3 mg/m³ - Remarques: respirabile

Valeurs limites d'exposition DNEL

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

Travailleur professionnel: 2.8 ppm - Consommateur: 1.7 ppm - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 3 04 - Consommateur: 2.8 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme (aigue)

Consommateur: 25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

Cible: Eau douce - valeur: 2.2 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.22 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 43 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.72 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utilisez des visières de sécurité fermées conformes à la norme EN 166, n'utilisez pas de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection conformes à la norme UNI EN 374-3 de classe 3 ou supérieure (p. Ex. PVC, néoprène ou caoutchouc). L'aptitude et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation; par exemple, la durée, la fréquence de contact et la résistance chimique des matériaux, de sorte que le choix final doit tenir compte des conditions spécifiques d'utilisation.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Fiche de Données de Sécurité BAKTERIO

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	06	--	--
Couleur:	bleu	--	--
Odeur:	Agrumes	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas important	--	--
Inflammabilité:	Non Applicable	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	--
Point éclair:	Non Applicable	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
pH :	10.5 +/- 0.5	Contrôle Instrumental	--
Viscosité cinématique:	Non Applicable	--	--
Hydrosolubilité:	Excellent	Test Interni	--
Solubilité dans l'huile :	Pas important	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas important	--	--
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
Densité et/ou densité relative:	1.0000 +/-0,01 gr/ml	--	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	Non	--	--

Fiche de Données de Sécurité

BAKTERIO

	Applicable	
<p>9.2. Autres informations Pas autres informations importantes</p>		
<p>RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité</p> <p>10.1. Réactivité Stable en conditions normales</p> <p>10.2. Stabilité chimique Stable en conditions normales</p> <p>10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucun</p> <p>10.4. Conditions à éviter Stable dans des conditions normales.</p> <p>10.5. Matières incompatibles Aucune en particulier.</p> <p>10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun.</p>		
<p>RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques</p> <p>11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</p> <p>Informations toxicologiques sur le produit : Non Applicable</p> <p>Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit : Alcools, C11-13- ramifiés, éthoxylés (>7 - <15 EO) - CAS: 68439-54-3</p> <p>a) toxicité aiguë: Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300-2000 mg/kg - Source: Test/bibliografici fornitore Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: Test/bibliografici fornitore</p> <p>b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: Test/bibliografici fornitore - Remarques: Non irritante</p> <p>c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Test: Corrosif pour les yeux - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Source: Test/bibliografici fornitore - Remarques: Gravi lesioni oculari</p> <p>d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Négatif - Source: Test/bibliografici fornitore - Remarques: Porcellino d'India - non sensibilizzante</p> <p>e) mutagénicité sur les cellules germinales: Test: Mutagenèse Négatif - Source: Test/bibliografici fornitore - Remarques: Metodo Ames - non mutagenico</p> <p>f) cancérogénicité: Test: Carcinogénicité Négatif - Source: Bibliografici fornitore</p> <p>g) toxicité pour la reproduction: Test: Toxicité pour la reproduction = - Source: Bibliografici fornitore - Remarques: NOAEL: (g)>250mg/kg (F1)>250mg/kg;(F2)>250mg/kg (rif peso corporeo/giorno)</p> <p>h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: Test: STOT = - Remarques: Non classificata come intossicante</p> <p>i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: Test: STOT = - Remarques: Non classificata come intossicante</p> <p>éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8</p> <p>a) toxicité aiguë:</p>		

Fiche de Données de Sécurité

BAKTERIO

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1780 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Alcools, C11-13- ramifiés, éthoxylés (>7 - <15 EO) - CAS: 68439-54-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1-10 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD TG 203 Test/bibliografici forniture

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1-10 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD TG 202 Test/bibliografici forniture

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1-10 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD TG 201 Test/bibliografici forniture

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: BAT 140 mg/l

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: NOEC - Espèces: Algues 10 mg/kg - Remarques: OECD TG 301

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium - CAS: 64-02-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 792 mg/l - Durée h: 96

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcools, C11-13- ramifiés, éthoxylés (>7 - <15 EO) - CAS: 68439-54-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - %: 60 - Remarques: OECD TG 301B >60% 28d aerobico

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non Applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Non Applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en

Fiche de Données de Sécurité

BAKTERIO

vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1760
 IATA-UN Number: 1760
 IMDG-UN Number: 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (composés d'ammonium quaternaire, benzyl-c12-c16-alkyldiméthyl, chlorures, fr cfm13557)
 IATA-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (composés d'ammonium quaternaire, benzyl-c12-c16-alkyldiméthyl, chlorures, fr cfm13557)
 IMDG-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (composés d'ammonium quaternaire, benzyl-c12-c16-alkyldiméthyl, chlorures, fr cfm13557)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 8
 ADR - Numéro d'identification du danger :80
 IATA-Class: 8
 IATA-Label: 9
 IMDG-Class: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III
 IATA-Packing group: III
 IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Oui
 IMDG-Marine pollutant: Marine Pollutant
 Most important toxic component: composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-C16-alkyldiméthyl, chlorures
 IMDG-EmS: F-A,
 S-B

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -
 ADR-S.P.: 274
 ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): (E)
 IATA-Passenger Aircraft: 852
 IATA-Subsidiary hazards: -
 IATA-Cargo Aircraft: 856
 IATA-S.P.: A3 A803
 IATA-ERG: 8L
 IMDG-Subsidiary hazards: -
 IMDG-Stowage and handling: Category A
 IMDG-Segregation: Clear of living quarters.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non Applicable

Fiche de Données de Sécurité

BAKTERIO

Le produit est transporté dans des conditions répondant aux critères d'exemption pour le transport ADR.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Pronto all'Uso

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 %

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 g/Kg

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

**le produit appartient
à la catégorie:**

E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de Données de Sécurité

BAKTERIO

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de

Fiche de Données de Sécurité

BAKTERIO

recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition -
Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.